



Service d'un huissier de justice ou pas

Par **nouchio**, le **19/02/2013** à **15:10**

Bonjour,

J'ai saisi le tribunal d'Instance de Carcassonne pour un conflit m'opposant à une entreprise de déménagement recrutée par internet, le déménageur ayant manqué à toutes ses obligations lors du rendu de sa prestation, m'a incité à déposer une plainte contre lui. (Délais non respectés, affaires manquantes, casse etc...)

Cette affaire devrait se juger au tribunal de proximité. Le Greffe du Tribunal d'Instance de Carcassonne m'a informé dans un premier temps que je serai convoqué devant un conciliateur, puis devant le tribunal en audience de jugement quelques jours plus tard.

Jusqu'à là, aucun problème, par contre, aujourd'hui je reçois une note du greffe m'informant de la nécessité de prendre attache auprès d'un huissier de justice ou d'un avocat afin de faire délivrer une assignation à mon adversaire, qui apparemment " n'habite pas à l'adresse indiquée ".

Mes questions sont :

- 1- Dois-je saisir un huissier de justice, si oui, pourquoi, car s'il ne réponds pas à une injonction du tribunal pourquoi le ferait-il pour un huissier de justice ?
- 2- Combien cela me coûtera sa prestation et pour obtenir quel résultat ?

Merci de votre réponse